

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise  
Séance du 19 décembre 2024

**Date de la convocation**  
11/12/2024

**Date d'affichage**  
11/12/2024

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil municipal : 23

En exercice : 23

Réf : CM 2024 - 67

Pour : 16  
Contre :  
Abstentions :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Pontoise  
le : 20 DEC. 2024

et publication ou notification  
du : 20 DEC. 2024

Le dix-neuf décembre de l'an deux mille vingt-quatre à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents : 15** - Elodie ALBENDIN, Véronique APPOLONUS, Nathalie BAHLIL, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, Anne-Marie GALLIMARD, Ronald GEORGES, Maryline GIRARD, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothée OULIE, Nicolas TAGUAY

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents : 7** - Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Abdoulaye DIATTA, Carine FRAISSE, John FRAISSE, Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

**Absents donnant pouvoir : 1** - Olivier ANTY à Stéphane LACOSTE

**Secrétaire de séance :** Nicolas TAGUAY

\*\*\*\*\*

**OBJET : Communication - Rapport d'activité 2023 sur le service de ramassage et de traitement des ordures ménagères**

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1er adjoint,

Vu le bilan d'activité 2022 du Syndicat TRI-OR,

Vu l'obligation de présenter ce document au Conseil municipal conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est procédé à la présentation de ce dossier accessible à l'adresse suivante : <https://tri-or.fr> / publications / les rapports d'activités / télécharger le rapport d'activité 2023.

- Après lecture, ce bilan ne soulevant pas d'observations, le Conseil municipal émet un avis favorable sur celui-ci.

Le rapport est également à la disposition des administrés au secrétariat de la Mairie.

Fait et délibéré à Bernes sur Oise, le 19/12/2024

Vu pour extrait certifié conforme au registre.

Pour le Maire empêché,

Stéphane LACOSTE  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Le Secrétaire de séance

Nicolas TAGUAY



